



*Un marché tous les jeudis matin place de la Rodade
Les foires annuelles : 23 avril, 11 juin, 26 juillet, 20 août, 27 septembre, 18 octobre*



Bulletin semestriel d'informations municipales
Directeur de publication : Chantal DESGEORGES
Rédaction : Mairie de St Germain l'Herm

400 exemplaires diffusés gratuitement dans les commerces et services locaux

IPNS

Les Permanences au village

L'assistante sociale :

Le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois à la mairie

*sur rendez-vous uniquement en téléphonant au centre social d'Ambert :

04 73 82 55 20

Le C.L.I.C. :

Permanence sans rendez-vous les 1ers lundis du mois de 9 h à 12 h Maison des Service de St Germain l'Herm. Bureau d'Ambert : Tél : 04.73.82.96.67

Conseil Départemental : M. Eric DUBOURGNOUX – de 10 h à 12 h à la Mairie

Le quatrième jeudi de chaque mois

La déchetterie

Route d'Aix-la-Fayette

Tel : 04 73 72 09 14

Horaire : Mardi et Jeudi 9 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi 9 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Services à la personne

« COUP DE MAIN » tél : 04.73.82.26.10

ADMR tél : 06.45.32.84.62

Assistants maternelles

Corinne ARTONNE, le Sapt, St Germain l'Herm 06 72 54 68 70

Médiathèque St Germain l'Herm

Horaires ouverture prêt-public : Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-18h30

Samedi : 9h-12h30

Secrétariat de la Mairie

Horaires ouverture au public du lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 et

Mercredi et jeudi : 14 h 00 – 17 h 00

Contact

Juillet 2023

Habitants de la commune, des environs, résidents secondaires, Vacanciers,
Amis de St Germain l'Herm, tout au long de l'année, retrouvez les informations du bulletin municipal
Site : <http://www.saintgermainlherm.fr>

Brèves

Afin de répondre aux questions que se posent certains usagers, il me semble nécessaire de faire le point sur les problèmes rencontrés avec la Régie Chaleur.

Pour que les choses soient limpides, nous joindrons dans ce contact le compte administratif 2022 (également disponible en intégralité sur le site de la commune).*

Voici les chiffres que vous y trouverez :

DEPENSES		RECETTES	
Approvisionnement	11 350.00	Vente de chaleur	94 917.00
Energie	11 977.00	Locations (compteurs	
Maintenance	30 258.00	abonnés + Béta Energie	118 016.00
Télécom	1 048.00		
Emprunts :			
intérêts	13 275.00		
capital	81 093.00		
Divers (broyage, transport)	6 700.00		
Salaire personnel	12 000.00		
Fournitures diverses	320.00		
TOTAL DEPENSES	268 021.00	TOTAL RECETTES	212 933.00

Vous constaterez qu'il manque 55 088.00 euros et ceci chaque année. Cette différence nous devons la compenser par le versement du Budget Général à la Régie : 70 000.00 en 2021, 60 00.00 en 2022. Ce n'est pas notre choix mais une obligation, cette clause a été retenue par les Conseillers Municipaux à la création de la Régie et nous ne pouvons nous y soustraire.

Cet argent serait utile pour faire des travaux d'investissement dans la commune (voirie et autres entretiens).

Cette situation nous a amenés à chercher une solution, c'est pourquoi nous avons demandé un audit qui démontre :

- 1) Le surdimensionnement des installations, ceci du fait du projet élaboré par le bureau d'étude*
- 2) L'endettement (94 368.00 euros annuel d'emprunts)*

La solution, s'il y en a une, serait l'externalisation de l'exploitation, ce qui ne veut pas dire hausse des coûts pour les usagers et que le Conseil Municipal n'aurait plus aucun contrôle.

Tous les budgets peuvent être consultés à la Mairie.

Tous ces problèmes ne nous empêchent pas d'entretenir le réseau et de réparer toutes les avaries qui se produisent sur un réseau malgré tout vieillissant : 2 fuites réparées rue du 11 Novembre une inspection complète du réseau par une entreprise spécialisée sans gêne importante pour les usagers.

En ce qui concerne le réseau d'eau, la réparation de nombreuses fuites sur un réseau ancien nous a permis de maintenir nos réserves. Toutefois une consommation raisonnable et économe est nécessaire.

**Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité locale, son vote doit intervenir avant le 30 juin. À la différence du compte de gestion, il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser).*

*Le Maire, le Conseil Municipal, les Agents Communaux
vous souhaitent un bel été*



Notions de civisme et de bon sens

Rappel

En tant qu'autorité de police générale sur le territoire de la commune, le maire doit prendre toute mesure nécessaire pour assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté, à la commodité du passage ou à la propreté desdites voies. Cette police s'exerce indifféremment sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation du public, privées comme publiques. Il s'agit d'assurer au public un usage de l'ouvrage conforme à sa destination.

Stationnement

L'article R417-10 du Code de la Route stipule que « tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation ». Cet article définit ainsi les cas où l'on pourrait considérer en stationnement gênant pour la circulation ou le passage d'un autre usager ou des secours.

Trottoirs

Les trottoirs sont des dépendances du domaine public réservés à la circulation des piétons. Personne ne peut donc se les approprier. Selon la catégorie de la voie à laquelle ils sont accolés, ils appartiennent soit au département soit à la commune. Vous devez donc laisser le trottoir libre, ne pas l'encombrer d'objets, de matériaux, de terre ou d'ordures et ne pas y planter d'arbres.

Les déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

État Civil

Le Règlement Général sur la Protection des Données

Les informations relatives à l'état civil ne peuvent être diffusées dans la presse ou tout autre support, un bulletin municipal par exemple, que si les personnes concernées ont donné leur accord par écrit. On entend par informations relatives à l'état civil, les actes de naissance, de mariage et de décès.

Professionnels présents à la Maison de la Santé

Centre Départemental de Santé		04 28 00 63 63
Masseurs- Kinésithérapeutes	Lucas JACOB	06 64 46 20 41
	Pauline REIGNAT	06 64 87 55 96
Ostéopathe	Nicolas MOIGNON	07 68 25 00 20
Psychothérapeute	Blandine DEGACHES PINCHINOT	06 63 52 19 56
Infirmières		
Chantal DESGEORGES		04 73 72 01 30
	Marie PARRA	
	Magalie DISSARD	
	Cécile TOURNILHAC	
Laetitia MONNEROT		04 73 72 05 55
	Sylvain PONCHON	
	Gaétane REMY	
	Alexandra EPINAT	
Médecine Traditionnelle Chinoise	Emeline VILLARD	06 13 65 10 08

Autres Professionnels de santé

Praticien Energétique chinoise & réflexologie Conseiller Naturopathie	Franz FONGANG	06 62 20 38 89
---	---------------	----------------

Bureau d'information touristique de Saint Germain l'Herm

Adresse : 1 place de la Rodade - 63630 Saint Germain L'Herm Tel : 04 73 72 05 95

mail : contact.saint-germain.lherm@vacances-livradois-forez.fr

- **Du 08 juillet au 02 septembre** : les matins du mercredi au dimanche 10h-12h30

AR Prefecture

063-216303537-20221216-20
Reçu le 19/12/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil Vingt deux, le 16 décembre à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	7	
- votants	9	
- absents	3	
- exclus	0	

Date de convocation : 12 décembre 2022
Date d'affichage : 12 décembre 2022

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET), OLLEON Daniel (pouvoir à Chantal DESGEORGES), BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération : 46 – 2022

Objet : modification tarifs assainissement

Suite aux travaux envisagés sur le plateau sportif, et afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département, il est nécessaire de modifier les tarifs de l'assainissement comme suit :

Abonnement : 40.00€
Eaux usées : 0.80 € par m3

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour les nouveaux tarifs qui rentreront en vigueur pour la tarification 2022 / 2023.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

en Sous-préfecture d'Ambert le 20 décembre 2022
et publication ou notification du 20 décembre 2022



AR Prefecture

063-216303537-20221216-2022_12_47-DE
Reçu le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux le 09 février à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	7	
- votants	9	
- absents	3	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
12 décembre 2022 12 décembre 2022

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET), OLLEON Daniel (pouvoir à Chantal DESGEORGES), BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 47 - 2022

Objet : nouveaux tarifs chaufferie

Suite à l'augmentation importante des matières premières (plaquettes, granulés bois), de l'énergie (électricité), des carburants, ainsi que du coût des travaux de maintenance, il s'avère que la Régie Chaleur vend à perte son énergie calorifique.

Après avoir envisagé divers taux possible le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'augmenter la valeur de R1 de 30 %, soit :

R1 au 1^{er} janvier 2023 : 53.32 € HT = 56.25 € TTC

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 20 décembre 2022
et publication ou notification du 20 décembre 2022



AR Prefecture

063-216303537-20230310-2023_03_06-DE

Reçu le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

L'an Deux Mil vingt-trois, le 10 Mars à 20 h 00

- en exercice 10
- présents 07
- votants 08
- absents 3
- exclus 0

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.

Date de convocation :
06 Mars 2023

Date d'affichage :
06 Mars 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT)

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 06 - 2023 : vote des comptes administratifs budgets 2022

Rapporteur : M. Daniel OLLEON

Proposition : il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif du **Budget Général** arrêté comme suit

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		105 907,28 €	42 552,87 €	
Opérations de l'exercice	817 042,80 €	1 351 807,59 €	251 451,50 €	325 378,62 €
TOTAUX	817 042,80 €	1 457 714,87 €	294 004,37 €	325 378,62 €
Résultats de clôture		640 672,07 €		31 374,25 €
Restes à réaliser			76 467,44 €	10 273,00 €
TOTAUX CUMULES		640 672,07 €	66 194,44 €	
RESULTATS DEFINITIFS		605 851,88 €		34 820,19 €

Vote

Conseillers présents : 7

Ayant voté pour : 7 Abstention : 0

Conseillers représentés : 1

N'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire a quitté la séance)

Proposition : il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif du **Budget Eau-Assainissement** arrêté comme suit

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	17 751,81 €			34 433,63 €
Opérations de l'exercice	96 331,78 €	80 864,55 €	35 444,95 €	45 801,00 €
TOTAUX	114 083,59 €	80 864,55 €		80 234,63 €
Résultats de clôture	33 219,04 €			44 789,68 €
Restes à réaliser			157 739,18 €	74 267,55 €
TOTAUX CUMULES			83 471,63 €	
RESULTATS DEFINITIFS	33 219,04 €		38 681,95 €	

AR Prefecture

063-216303537-20230310-2023_03_06-DE
 Reçu le 14/03/2023
 Publié le 14/03/2023

Conseillers présents : 7 Ayant voté pour : 7 Abstention : 0
 Conseillers représentés : 1 N'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire a quitté la séance)

Proposition : il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif du **Budget Régie Communale Réseau Chaleur** arrêté comme suit

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		70 034,51 €	63 030,55 €	
Opérations de l'exercice	214 962,13 €	288 817,43 €	101 266,29 €	95 297,10 €
TOTAUX	214 962,13 €	358 851,94 €	164 296,84 €	95 297,10 €
Résultats de clôture		143 889,81 €	68 999,74 €	
Restes à réaliser			27 779,73 €	8 914,00 €
TOTAUX CUMULES		143 889,81 €	18 865,73 €	
RESULTATS DEFINITIFS		56 024,34 €		87 865,47 €

Vote

Conseillers présents : 7 Ayant voté pour : 7 Abstention : 0
 Conseillers représentés : 1 N'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire a quitté la séance)

Proposition : il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le Compte Administratif du **CCAS** arrêté comme suit

	FONCTIONNEMENT
	REALISE
DEPENSES	2 772,00€
RECETTES	3 000,00 €
RESULTATS 2022	228,00 €
REPORT 2021	- 157,39 €
RESULTATS CUMULES	70,61 €

Vote

Membres présents : 3 Ayant voté pour : 3
 Membres représentés : 0

Les comptes administratifs 2022 des budgets Général, Eau-Assainissement, Régie Chaleur et CCAS ont été adoptés à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Sous-préfecture d'Ambert le 14 Mars 2023
 et publication ou notification du le 14 Mars 2023

Le Maire
 Mme Chantal DESGEORGES



AR Prefecture

063-216303537-20230310-2023_03_12-DE
Reçu le 13/03/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil vingt-trois, le 10 Mars à 20 h 00
- présents	07	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement
- votants	08	convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
- absents	03	habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal
- exclus	0	DESGEORGES, maire

Date de convocation : 06 Mars 2023
Date d'affichage : 06 Mars 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération : 12 - 2023

Objet : demande subvention FIC pour travaux de voirie

Madame le Maire donne connaissance au conseil du nouveau dispositif du Fonds des Initiatives Communales (FIC) pour les 4 prochaines années : 2023 à 2026, adopté par le conseil départemental en décembre dernier.

Evolutions apportées :

- Enveloppe globale doublée (de 24 M€ à 48 M€)
- Durée portée à 4 ans
- Taux de subventionnement jusqu'à 40 % pour les communes de – 2000 h
- Possibilité de présenter 2 projets/an mais également de consommer l'enveloppe des 4 ans en un seul projet
- Mise en place de 3 bonus transition (bois local, énergie, réemploi des matériaux)

Pour la commune de SAINT GERMAIN L'HERM, la dépense subventionnable sur les 4 années est de 320 000 €, dont 32 290 € pour la voirie, au taux maximum de 40 %.

Le tableau de programmation sur les 4 ans doit être renvoyé avant le 15 mars ainsi que les demandes de subvention pour l'année en cours.

Mme le Maire propose des travaux de voirie sur le chemin communal au Sauzet :

Montant estimatif des travaux :	80 487 € HT
Subvention FIC :	32 194 €
Subvention DETR (sur dossier 2021) :	17 493 €
Participation communale :	30 800 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal valide cette proposition et décide de demander la subvention FIC au Conseil Départemental

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 13 Mars 2023
et publication ou notification du 13 Mars 2023

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR Prefecture

063-216303537-20230407-2023_04_16-DE
Reçu le 13/04/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt-trois, le 07 avril à 20 h 00
- présents	06	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	08	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- absents	04	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 03 avril 2023
Date d'affichage : 03 avril 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre, MONGHEAL Jean-Luc (pouvoir à Yvette VOISSET), OLLEON Daniel (pouvoir à Chantal DESGEORGES)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 16 – 2023

Objet : Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,
Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 04 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.26 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 70.00 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

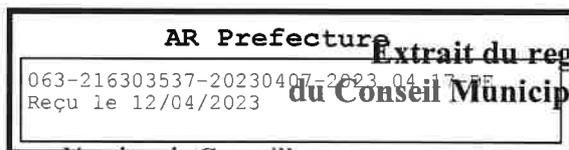
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les niveaux votés par la commune en 2022 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.00 %
- taxe d'habitation résidences secondaires : 12.06 %

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 11 avril 2023
et publication ou notification du 11 avril 2023

Le Maire
Chantal DESGEORGES





**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 06
- votants 08
- absents 04
- exclus 0

L'an Deux Mil Vingt-trois, le 07 avril à 20 h 00
Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.

Date de convocation : Date d'affichage :
03 avril 2023 03 avril 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre, MONGHEAL Jean-Luc (pouvoir à Yvette VOISSET), OLLEON Daniel (pouvoir à Chantal DESGEORGES)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 17 - 2023
Objet : vote des budgets

Mme le Maire présente en détail les budgets CCAS, Eau-Assainissement, Général et Régie Chaleur, chapitre par chapitre, fonctionnement et investissement, ainsi que les opérations programmées en investissement (sauf CCAS), qui s'équilibrent ainsi :

Budgets	Fonctionnement Recette / dépense	Investissement Recette / dépense	Total
Général	1 295 253.88	226 226.44	1 521 480.32
Eau - Assainissement	171 497.72	254.755.33	426 253.05
CCAS	7 070.61		7 070.61
Régie Chaleur	351 907.34	193 870.47	545 777.81

Mme le Maire procède au vote après chaque présentation.
Tous les budgets, Général, CCAS, Eau-Assainissement et le budget de la Régie Chaleur sont adoptés à l'unanimité.

Subventions aux associations :

ORGANISME	OBJET	MONTANT
Les Amis de la Brocante	Fête patronale - Brocante	2 000.00
La Lyre du Doulon	Animations musicales	1 000.00
Anciens pompiers du Canton		100.00
Sapeurs-Pompiers en activité		300.00
A.D.A.C.L.	Association de Développement, d'Animation, de la Culture et des Loisirs (ADACL)	200.00
ADMR	Services à domicile	100.00

Amicale Roux de Berny	Activités à l'EHPAD	100.00
GAIA	Entretien petit patrimoine et chemins	1 000.00
Ass Sportive de Cérilly	Déplacements équipes sportives	400.00
Club de foot Le Vernet/St Germain		200.00
Atelier les Petits Points	Broderies, patchwork, expositions travaux	200.00
Club des Javelles	Activités 3 ^{ème} âge	100.00
Comité Cantonal FNACA		100.00
Association Les Fougères	Fête de l'école, voyages scolaires	200.00
Collège Gaspard des Montagnes	Participation voyage scolaire	200.00
Ecole le Vernet Chaméane	Participation voyage scolaire	50.00
	TOTAL	6 250.00

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 11 avril 2023
et publication ou notification du 11 avril 2023

Le Maire
Chantal DESGEORGES



AR Prefecture

063-216303537-20230505-2023_05_22-DE
Reçu le 10/05/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt -trois, le 5 Mai à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	08	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- absents	02	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 28 avril 2023 Date d'affichage : 28 avril 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 22 – 2023

Objet : versement sur le budget de la Régie Chaleur

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour honorer différentes factures et emprunt venant à échéances en Mai / Juin, il est nécessaire de prévoir un versement de 30 000 € sur le budget de la Régie Communale du Réseau Chaleur.

Les écritures comptables suivantes doivent être passées :

Budget Régie Chaleur 2023 : titre à émettre d'un montant de 30 000 €, imputation 774

Budget Principal 2023 : mandat à émettre d'un montant de 30 000 €, imputation 67381.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à
Autorise Madame le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire
Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 Mai 2023
et publication ou notification du 10 Mai 2023



AR Prefecture

063-216303537-20230505-2023_05_23-DE
Reçu le 10/05/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt -trois, le 5 Mai à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	08	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- absents	02	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 28 avril 2023 Date d'affichage : 28 avril 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 23 – 2023

Objet : modification cotisation ADIT

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'aide du Département pour la constitution du dossier « Etude De Faisabilité d'assainissement Chemin Des Granges, Plateau Sportif et Do1 Aval » ainsi que l'analyse des offres des bureaux d'étude reçues, il convient de modifier l'offre et le montant de la cotisation annuelle. Elle rappelle que la commune a adhéré au 1^{er} janvier 2018 à l'ADIT pour l'offre de service « forfait illimité solidaire SATESE » à 1 €/hbt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de service choisie, à savoir ;

Forfaits illimités « solidaires » 5 €/hbt tous domaines

- d'autoriser Mme le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents, si le l'offre souscrite le permet.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 Mai 2023
et publication ou notification du 10 Mai 2023

Le Maire
Chantal DESGEORGES



AR Prefecture

063-216303537-20230505-2023_05_24-DE
Reçu le 10/05/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt-trois, le 05 Mai 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	08	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
- absents	02	présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 28 avril 2023
Date d'affichage : 28 avril 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 24 - 2023

Objet : vente sectionnal LAIR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de M. et Mme LEMOINE Jean, M. et Mme CITERNE Jean-Luc, Mme BIETOLINI Yvette et M. et Mme DUQUENNE Patrice, propriétaires à LAIR qui souhaitent acquérir une partie des sectionaux dans le prolongement de leurs propriétés respectives. Ces biens appartenant aux habitants de LAIR, il est nécessaire de convoquer les électeurs de la section. Un piquetage sera effectué afin de délimiter la surface cédée.

Après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents Conseil Municipal :

- accepte les demandes de M. et Mme LEMOINE Jean, M. et Mme CITERNE Jean-Luc, Mme BIETOLINI Yvette et M. et Mme DUQUENNE Patrice, le prix étant fixé à 8 € 00 euros le m².
- rappelle que les frais de bornage effectué par un géomètre seront partagé entre les acheteurs au prorata des superficies achetées.
- demande à Mme le Maire de prendre l'arrêté correspondant de convocation des électeurs de la section.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 09 Mai 2023
et publication ou notification du 09 Mai 2023



Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

AR Prefecture

063-216303537-20230505-2023_05_24-DE
Reçu le 10/05/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt-trois, le 05 Mai 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	08	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
- absents	02	présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 28 avril 2023
Date d'affichage : 28 avril 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 24 - 2023

Objet : vente sectionnal LAIR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de M. et Mme LEMOINE Jean, M. et Mme CITERNE Jean-Luc, Mme BIETOLINI Yvette et M. et Mme DUQUENNE Patrice, propriétaires à LAIR qui souhaitent acquérir une partie des sectionaux dans le prolongement de leurs propriétés respectives. Ces biens appartenant aux habitants de LAIR, il est nécessaire de convoquer les électeurs de la section. Un piquetage sera effectué afin de délimiter la surface cédée.

Après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents Conseil Municipal :

- accepte les demandes de M. et Mme LEMOINE Jean, M. et Mme CITERNE Jean-Luc, Mme BIETOLINI Yvette et M. et Mme DUQUENNE Patrice, le prix étant fixé à 8 € 00 euros le m².
- rappelle que les frais de bornage effectué par un géomètre seront partagé entre les acheteurs au prorata des superficies achetées.
- demande à Mme le Maire de prendre l'arrêté correspondant de convocation des électeurs de la section.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 09 Mai 2023
et publication ou notification du 09 Mai 2023



Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

AR Prefecture

063-216303537-20230505-2023_05_25-DE
Reçu le 11/05/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-trois, le 5 Mai à 20 h 00

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	08	
- votants	08	
- absents	02	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
28 avril 2023 28 avril 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 25 - 2023

OBJET : attribution marché de voirie programme 2023 – Le Sauzet

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres réunie ce même jour à 19 h 30 concernant l'appel public à la concurrence pour procédure adaptée lancée le 27 Mars 2023, concernant des Travaux de Voirie Communale et l'analyse des dites offres, le résultat de la consultation :

- quatre entreprises ont été consultées et ont envoyé une offre : COLAS, EIFFAGE, EUROVIA DALA et SAS CHEVALIER.
- Entreprise la mieux-disante : SAS CHEVALIER pour un montant de 43 650.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières concernant le marché référencés ci-dessus

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le
et publication ou notification du

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES





"Les pompiers recrutent"

Au premier semestre 2023, le centre connaît une augmentation de son activité opérationnelle : **106 interventions** ont été assurées contre 98 au premier semestre 2022.

Le secours à personne reste l'activité principale avec 74 départs. Viennent ensuite les incendies de bâtiments ou de végétaux (15 interventions) et enfin les interventions diverses (10). Nous avons conduit 6 interventions en secours routiers et 1 intervention en risque chimique.

Pour répondre à cette activité opérationnelle, le personnel participe à de nombreuses formations départementales :

- Thomas PILLET a suivi les formations initiales "Transverse" et secours à personnes;
- Arnaud TIXIER est devenu Conducteur Engin pompe;
- Bastien NIERAT a décroché le permis Poids Lourd.

Si l'activité de sapeurs-pompiers volontaire vous intéresse et que vous souhaitez rejoindre notre équipe, nous serions ravis de vous accueillir. Pour ce faire, vous pouvez contacter le chef de centre (Alexandre VOISSET) ou ses adjoints (Franck DEMATHIEU et Pierre BLANCHARD) mais également consulter le site Internet du SDIS¹ 63 à l'adresse suivante : <https://www.sdis63.fr/sapeur-pompier/sapeur-pompier-volontaire/> afin de connaître les conditions et les modalités de recrutement.

Depuis le début de cette année, les centres de St Germain et du Vernet-Chaméane travaillent en étroite collaboration. Les manœuvres mensuelles, regroupant les deux centres, se déroulent maintenant sur 2 demi-journées en fonction de la disponibilité de chacun. Plusieurs personnes du Vernet participent aux gardes du centre de St Germain. Il ne sera pas rare d'apercevoir une de ces personnes en intervention ou un équipage complet du Vernet dans un engin affecté à St Germain. Ce choix permet une meilleure réponse opérationnelle, notamment en journée.

Coté manifestations, l'amicale organise son concours de pétanque le **samedi 8 juillet 2023 à 14h00**. La tombola sera d'actualité. Vous pourrez vous procurer les tickets en amont auprès de chaque sapeur-pompier ou le jour même auprès des personnes en charge de l'enregistrement des équipes. Vingt lots sont à gagner.

Vous nous retrouverez également lors des défilés officiels et dans le cadre de la fête patronale.

L'ensemble du personnel de la caserne, membres de l'amicale, vous remercient pour votre accueil toujours aussi chaleureux et votre générosité, notamment lors du passage des calendriers

Les adhérents de l'amicale des anciens pompiers du centre de St Germain L'Herm rejoindront l'amicale des actifs début 2024. Nous avons une pensée pour nos amis Pio Luigi Landaro et Roger Courtine qui nous ont quitté récemment.

¹ Service Départemental d'Incendie et de Secours

Des nouvelles de l'école de St Germain

L'année scolaire se termine, et la prochaine est en préparation depuis des semaines. L'organisation pédagogique a été décidée ainsi par les enseignants : Mme FARON-BONVALLET, classe maternelle, directrice de l'école à compter de septembre 2023, Mme Pauline PRAT, nouvelle enseignante dans notre école, classe CP-CE2, Mme Manon TOUZET, classe CE1-CM1-CM2 à Fournols. En ce qui me concerne, après 18 ans passés à St-Germain, j'ai fait valoir mes droits à la retraite.

Nous avons une pensée pour M. Philippe PICANDET, maître E du RASED, rattaché à notre école, disparu en mai dernier. Au-delà de son grand professionnalisme et de son dévouement pour les élèves et ses collègues, c'est un ami cher que nous avons perdu.

Le 14 mai, le spectacle musical du R.P.I. a eu lieu à St-Germain-l'Herm, sur le thème de l'eau. Les enfants ont pu montrer le fruit du travail de l'année réalisé sous la direction de Valérie DABERT, professeur de musique de la Cocom A.L.F. Les parents, élèves, amis de l'école et enseignants ont ainsi pu passer un agréable moment. L'an prochain, ce spectacle aura lieu à Fournols.



Le 9 juin, la sortie de fin d'année a réuni toutes les classes du R.P.I. Elle nous a permis de visiter la caserne des pompiers de Clermont, guidés par M. Pierre BLANCHARD. Après le pique-nique au Parc Montjuzet, nous sommes montés au Puy-de-Dôme par le train à crémaillère. Le coût de cette sortie a été intégralement pris en charge par l'APE Les Fougères.





Pour avoir des nouvelles de l'école tout au long de l'année, ou pour voir d'autres photos ou vidéos, vous pouvez nous rejoindre sur notre blog : ecolesaintgermainlherm.fr.

Bon été à tous, petits comme grands, et au plaisir de vous croiser, à l'école... ou ailleurs !

Thierry Pagnier



Atelier hoopdance



Après une première partie avec Lisa et Lison (CM2) à l'accordéon, la quinzaine d'enfants de l'atelier hoopdance, âgés de 3 à 11 ans, ont fièrement présenté le fruit de leur travail de l'année effectué dans le cadre du Ludo'clas (ADACL) sous la houlette de Xochitl Cormon (Get Hoopy).

La petite centaine de personnes réunies à Fournols a été amusée et émerveillée par les prouesses des enfants lors de ces 20 minutes de spectacle d'ouverture de la kermesse de la RPI St Germain l'Herm/Fournols organisée par l'APE Les Fougères.

Après un enchaînement de 4 numéros chorégraphiés, les enfants sont sortis sous un tonnerre d'applaudissement avant d'être rappelé sur scène pour une "guerre des cerceaux" remportée par Anna après une finale contre Calliopé qui a déchaînée le public !

Photos :

85 - Xochitl et Anna après la guerre des cerceaux

86 - Salut final avec de gauche à droite : Timoté, Xochitl, Mewen, Emma, Lucila, Khetline, Bonnie, Bleuenn, Belladone, Florian, Anna, Calliopé, Agathe, Alyson, Enzo, Calista.

Credit photo : ADACL



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) vous accueille les lundis de 9h30 à 11h30 à la Maison de l'Animation (hors vacances scolaires) à Saint Germain L'Herm.

Que vous soyez parent de jeune(s) enfant(s), assistante maternelle, garde d'enfant à domicile, assistant(e) familial(e) ou futur parent, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Qu'est-ce qu'un LAEP ?

C'est un lieu « ouvert et gratuit » qui accueille de manière libre, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé.

Dans un lieu aménagé avec des professionnels et des bénévoles garants des règles de vie spécifiques, les accueillants offrent un espace convivial de jeux et d'échanges.

La règle de base est la confidentialité.

Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilisation pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.



Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.



Après la pause estivale, reprise des accueils

le lundi 11 septembre 2023

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Christine COUFORT au 04 73 72 37 16

laep.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Plus d'information sur la page des LAEP :

<https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/enfance-et-jeunesse/lieu-daccueil-enfants-parents/>



Atelier théâtre 28 février 2023

Les élèves de l'atelier théâtre ont rencontré Muriel Zurcher, autrice du livre « A corps perdu ». Les élèves ont proposé une mise en scène des extraits de son livre, avec l'aide de la compagnie théâtrale des Tournesols en Art'monie.

15 mars 2022

Collège au cinéma 6e/e5e

« Brendan et le secret de Kells » par Tomm Moore et Nora Twomey.



Certification
PIX et Evalang
pour les 3^e.

« Le jour où j'ai tué Suzy » 4e 23 février 2023

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, la compagnie théâtrale Lili label est venue sensibiliser les élèves avec une mise en scène sur cette thématique.



Hip Hop or not 6^e 3 avril 2023

Les élèves se sont rendus à la salle des fêtes de Saint Amant Roche Savine, pour assister à un spectacle de la compagnie Daruma, Hip Hop or not. Les élèves bénéficieront ensuite d'ateliers animés par la compagnie dans le cadre du cycle danse en EPS.

Éducation à l'alimentation Du 3 au 7 avril 2023

Afin de les sensibiliser à l'alimentation et au goût, le service sanitaire étudiant est intervenu au près de tous les élèves du collège autour d'ateliers sur : nutriscore, petit déjeuner équilibré, risques d'une mauvaise alimentation...

Semaine de la presse : du 27 au 31 mars 2023 Exposition « dessins pour la paix au CDI



Voyage en Normandie 3^e Du 24 au 27 avril 2023

Dans le cadre du programme d'Histoire géographie, les élève de 3^e sont partis sur les traces du Débarquement, en visite à la tapisserie de Bayeux et à la découverte de la ville de Caen.

Portes ouvertes et 2ème nuit de l'internat 5 avril 2023



ASSR

Passation de l'attestation de sécurité routière niveau 1 pour les 5^e et niveau 2 pour les 3^e.



Parcours avenir 5e 6 avril 2023

Les élèves de 5^e ont participé à un escape game dans 3 entreprises d'Ambert afin d'en découvrir les métiers et leur fonctionnement. Ils ont ensuite visité le lycée d'Ambert.



PSC1

Du 2 au 11 mai 2023
Formation aux geste de premiers secours pour les élèves de 4^e.

Microfolies Elèves internes 3 mai 2023

Les internes se sont rendus au musée numérique de St-Germain l'Herm (ADAQL)

Unplugged 5^e

Programme de 12 heures de prévention des conduites addictives pour tous les élèves de 5^e.

Parcours avenir 4e/3e 10 mai 2023

Présentation des métiers de la gendarmerie par le PSIG d'Ambert.

Mot de la principale :

La diversité des actions proposées aux élèves dans les cadre des programmes et des parcours montre l'engagement fort des équipes pour permettre à chacun d'acquérir des compétences nécessaires pour s'épanouir et réussir. Un bel objectif !



Les Petits Points



Malgré le mauvais temps, l'exposition du 18 janvier 2023 à l'EHPAD de St Germain fût un grand succès.

Un atelier couture a été mis en place pour les résidents ; ils ont réalisé un "porte-lunettes" en feutrine, en forme de chouette.

Le 9 mai dernier, ils sont venus nous rendre visite à l'atelier " les petits points".

Actuellement nous poursuivons nos ouvrages sur "l'Art textile" en vue de notre prochaine exposition qui aura lieu : l'été 2024.

Une sortie est organisée le 1er juillet, à Murat (15), pour le salon " Art du fil en Auvergne".

La rentrée prochaine aura lieu le mardi 5 septembre 2023, avec un nouveau projet : le BOUTIS.

Bon été,

La Présidente,

Mme Annick BONIN
Salle de la Médiathèque - Mardi de 14 h à 17 h
Contact : Annick BONIN – 06 42 61 80 17

Gaïa : Penser hier, c'est respecter l'avenir (et le contraire)

Gaïa poursuit son parcours pédagogique. Actuellement, c'est la mise en place des panneaux qui au long du chemin de la forêt de l'Etat, vont illustrer l'histoire de l'Auvergne et de ses régions, du Livradois et de St Germain l'Herm avec ses mégalithes, ses arbres et nous apprendre à mieux connaître les hameaux de Lair et Cistrières. Cette réalisation fait suite à la parution des livrets sur le petit patrimoine et sur l'étape saint germinoise du raccordement au Chemin de Compostelle. Gaïa a aussi débroussaillé, l'étang de Lallabert, empoissonner et nettoyer le lavoir de La Boutogne ainsi que aussi la Pierre des Prades, la tombe du soldat et le bénitier.

PARCOURS



L'ASSOCIATION GAÏA ET LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN L'HERM
présentent le projet d'un parcours pédagogique :
Thème « la découverte du Haut Livradois »

Tout le long du parcours dans la forêt domaniale de St Germain, les panneaux expliquent

- l'histoire de l'auvergne
- les différentes régions auvergnates
- Le Livradois
- L'histoire de st Germain
- Les mégalithes du haut Livradois
- Les villages de Lair et Cistrières

Seront également présent sur le parcours des panneaux pédagogiques sur les arbres du haut Livradois



A SAVOIR

- Départ / Arrivée : ancienne école primaire.
- Parking goudronné à disposition
- Parcours sans difficulté avec peu de dénivelé et praticable avec une poussette.
- Chemin praticable + piste dans la forêt
- Parcours de 4Km soit environ 1heure de marche (sans compter la lecture soit 1heure supplémentaire)

D A DEPART ARRIVEE DU LAVOIR DE MALBAROT
PARCOURS A EMPRUNTER
PANNEAU EXPLICATIF

Gaïa a implanté des panneaux signalant les sites remarquables qui jonchent le parcours qui part du Plateau sportif(collège) vers Cistrières (et inversement)



La tombe du soldat et le bénitier qui témoigne de l'histoire- légende ? - du soldat romain avec son char et son cheval.



La pierre noire et la légende du veau d'or... (qui sort à le jour de Noël à minuit)
Notons la présence de nos archéologues locaux Christian et Loïc. (Comme pour la Tombe du Soldat)

Association Sportive de St Germain l'Herm

Une saison réussie mais un avenir (un peu) incertain.

L'Assgv vit une période mitigée. L'équipe senior s'est maintenue et les vétérans ont gagné 5 matchs et 2 nuls mais l'avenir est confronté au monde "moderne". Moins d'implication, l'appel des réseaux sociaux, une convivialité parfois délaissée... L'Assgv, seul club de football sur le plateau du Livradois, résiste et tient à se maintenir sur ce territoire qui est abandonné de toute part. François Bourgne, le président recrute, sollicite, cherche et ne veut pas abandonner. Défendre son village est une gageure face au mondialisme. L'équipe des vétérans va perdre trois de ces joueurs : Daniel, Jacques et surtout Papy Jean Claude. Heureusement, Nono, Thomas, Martial, Damien prennent la relève. Avec réussite : Thomas marque but sur but, Martial court et score, Nono court aussi ...mais partout comme un dératé ! Les "vieux" sont allés jouer à Orcines, sous des cieux ensoleillés et un Puy de Dôme émerveillé. Comme il est bon de jouer dans un tel cadre ! Aimer le foot, c'est être amateur.



L'équipe vétérans.

HISTOIRE (histoires) de St Germain l'Herm

(Avec l'aide de Michel Morin)

Joseph Richard

Prêtre et révolutionnaire

1745 - 1821

Joseph Richard était destiné à la prêtrise. Il entre à l'école de l'abbaye de la Chaise-Dieu puis au séminaire du Puy et en 1767 il reçoit " la tonsure et les ordres mineurs".

Il a alors 22 ans. Il continue ses études à l'université de Valence où il est peut lire Diderot, Voltaire...Il est nommé vicaire dans le Puy de Dôme et en 1782 il est devenu curé de la paroisse du Fayet. Ce prêtre à l'orée de la révolution est proche du peuple. Il en connaît les difficultés. En 1790 il est en première ligne, devient adjoint du maire de Fayet, chargé de l'état civil, dénonce la pauvreté des gens, leur isolement dans une campagne où personne n'a de "remise d'impôts" mais paye "la confection des routes...dont il ne profite pas... Personne ne nous écoute ..."

L'abbaye de la Chaise- Dieu voit d'un mauvais oeil ce prêtre peu conformiste et tente de s'en séparer en l'envoyant à Touluch au milieu des montagnes pour le marginaliser. Trop tard, Joseph Richard n'est plus un homme à qui on en impose : il reste à Fayet. Il y fera un prêche qui rend hommage à l'Être suprême tant aimé de Robespierre, se range au côté de la Constitution en appelle à la justice et à l'égalité. En 1791 tandis que "Ronnayes" avec son curé - Jean Martin- et rattaché à Fayet, Richard s'oppose à lui... Jean Richard ne sait que faire de ce collègue récalcitrant. Richard obtient de diriger les deux églises au vu de l'âge avancé de Jean Martin. C'est alors, en 1793 qu'il résilie ses fonctions sacerdotales et devant le maire de Fayet Jean Desgeorges épouse Françoise Gillet une ancienne religieuse qui a aussi quitté l'habit ecclésiastique. Richard n'est donc plus prêtre et quitte Fayet pour St Germain l'Herm. Il a 52 ans. Il renouvelle "sa haine à la royauté et à la monarchie", devient adjoint du maire de St Germain jusqu'en 1812. Entre temps, les passions s'éteignant, il se réconcilie avec l'église sans lui faire allégeance et son mariage est "réhabilité" par l'église. En 1821, il décède à St Germain.

Qui fut réellement Joseph Richard ? Ce curé assermenté, défroqué, marié qui choquait les bonnes âmes de l'époque, considéré comme un "intellectuel" par l'abbaye de la Chaise-Dieu et qui n'a jamais quitté le Livradois. Il a voué une haine à la monarchie, espérait la république et mourut en...bon chrétien. Une vie.

Visite des Artilleurs du 34^{ème} régiment

Les Artilleurs : Mes chers frères,
A votre santé, buvons un verre
Et répétons ce gai refrain :
Vive les femmes, les artilleurs et le bon vin.

Les artilleurs du 34^{ème} régiment et leurs généraux de division - Alain Ferrand et J.P Jacob- ainsi que la commune de ST Germain l'Herm sont ravis de ce moment de mémoire, d'histoire, de retrouvailles et de partage. En présence des représentants de la Fnaca, des pompiers, de la gendarmerie et de la Lyre du Doulon. Un bref rappel a été fait de l'histoire du régiment de sa création en 1873 en passant par la Grande guerre (à Verdun notamment), sa dissolution en 1932, son retour en 1935, ses campagnes en 39-45 aux frontières du Nord et sur le front de Lorraine, son installation à Müllheim en 78 et sa dissolution cette fois définitive en 1991. Un régiment dissous mais qui se retrouve pour une première fois à Müllheim et par deux fois à St Germain (par la volonté de Jean Paul Dehan qui habite Lair) est un fait rare et témoigne que ce régiment n'oublie jamais « les peuples qui défendent leur liberté et les droits de l'homme ». Ainsi devant la gerbe déposée au monument aux morts, la Marseillaise a été entonnée par toutes les personnes présentes au son de la Lyre du Doulon.

Les généraux ont tenu à remercier l'accueil que les St Germinoises, le Pré fleuri et Les Etoiles de Moranges pour la préparation de la collation, leur ont réservé. « Nous qui avons parcouru toute la France, conclut Gérard Maupetit avec notre régiment, nous avons découvert cette magnifique région qu'est le Haut Livradois ». St Germain espère les recevoir à nouveau.





La Lyre du Doulon

Pas de pose pour notre petite association, nous continuons notre apprentissage par des répétitions régulières :

- Ateliers jeunes musiciens
 - Ateliers percussions avec l'aide de nos 2 collègues de Marsac
- + répétitions de la lyre

Et nous sommes toujours sollicités pour les animations locales cet été

- fêtes patronales Chambon sur Dolore / St Catherine / St Germain
- commémorations et cérémonies : 8 mai - 14 juillet St Germain / Le Vernet
- rassemblement du 34ème régiment d'infanterie à St Germain

Mention particulière à notre clarinettiste Emma pour sa participation au stage d'été jazz band à Ambert organisé par l'union départementale des sociétés musicales du Puy de Dôme à laquelle nous adhérons



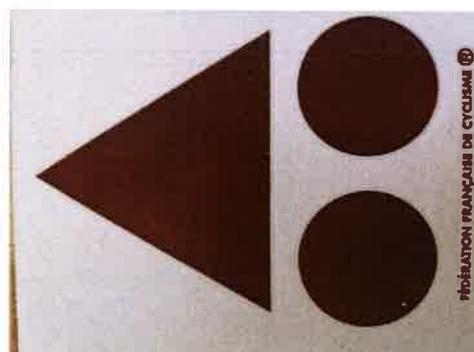
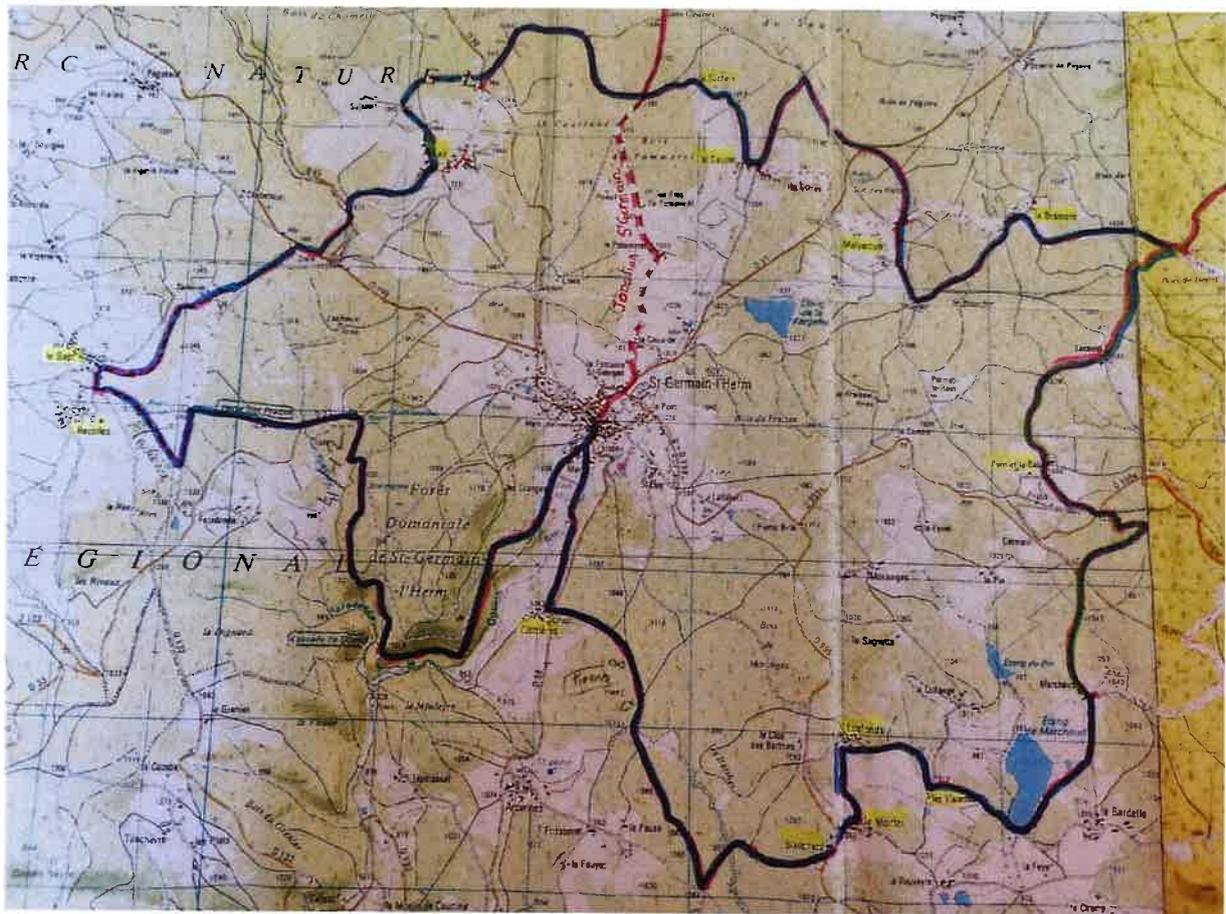
Circuit VTT

La communauté de commune avec l'aide du centre Vtt d'Ambert a souhaité créer de nouveaux circuits VTT dans le LIVRADOIS.

En effet de nombreux circuits existaient déjà dans la vallée de la Dore et la vallée de l'Ance mais le LIVRADOIS en était pour le moment dépourvu.

St Germain l'Herm a répondu à l'appel et avec l'aide de vététistes bénévoles St Germinois : 2 circuits vont être balisés, 1 circuit déjà balisé de 33kms (voir photo) et 1 circuit plus long en cours de balisage.

Ces circuits labelisés N°40 et 41 dans le cadre du centre Vtt d'Ambert (classe 3ème de France) seront régulièrement suivi par les bénévoles, ils pourront être retrouvés sur de nouvelles cartographies éditées par le centre Vtt d'Ambert, sur tracé GPS et en suivant balisage sur place (voir logo joint)



Du 04 au 08 août

Fête Patronale

Saint Germain l'Herm

CONTACT

Restaurant Le Pré Fleuri

Route d'Issoire
63630 St Germain l'Herm
04 73 72 01 43



ORGANISATION

Les Amis de la Brocante

06 82 28 83 71
amisdelabrocante63@gmail.com

IPNS



VENDREDI 04/08

Soirée Moules Frites
Le Pré Fleuri (sur réservation)

20H30 à 00H30 - Buvette sur la place du 19 mars

21H30 à 23H30 - Concert du groupe "BB CLUB" sur la place du 19 mars

ATTRACTIONS FORAINES

SAMEDI 05/08

09H30 - Aubades dans le bourg de Saint Germain l'Herm

21H30 - Retraite aux flambeaux

22H à 04H - Bal gratuit sur la place du 19 mars avec Cronie Events

ATTRACTIONS FORAINES

DIMANCHE 06/08

11H30 - Défilé de la Lyre du Doulon suivi d'un apéritif offert par la Municipalité animé par la banda du Cendrie

A partir de 12H - Repas fait maison par les étoiles de Moranges 18.50 € (salade, tacos-frites, panna cotta et boisson incluse) sur la place de l'Hotel de Ville, animé par :

**LE MARACATU
LES HOMMES DE RIO
LA BANDA DU CENDRIE**

Sur réservation avant le 01/08
au 07 83 72 45 74 ou 06 48 07 70 06

22H - Retraite aux flambeaux

22H30 - Feu d'artifice

22H à 04H - Bal gratuit sur la place du 19 mars avec Cronie Events

ATTRACTIONS FORAINES

LUNDI 07/08

15H - Course cycliste "Vélo Club Ambertois"

ATTRACTIONS FORAINES

MARDI 08/08

14H - Concours de pétanque sur la place du 19 mars

14H à 20H - Buvette et snacks sur la place du 19 mars

Modification de dernière minute : la course cycliste n'aura pas lieu sur décision du Vélo Club Ambertois



« La Communauté de Communes Ambers Livradois Forez propose aux familles une offre de loisirs et de découvertes éducatives et ludiques pour accueillir les enfants dans les 6 accueils de loisirs répartis sur tout le territoire »



- de 6 ans

+ de 6 ans

4/12ans



**AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ**

**ACCUEILS
DE LOISIRS**

St Germain Thiery



**VACANCES D'ÉTÉ
2023**

DU 10 JUILLET AU 01 SEPTEMBRE 2023

ambertlivradoisforez.fr



Du 14 au 18 Août

UN JOUR UNE HISTOIRE



Matin

HARRY POTTER

Atelier magie

Quidditch

REPAS

HARRY POTTER

Création et cérémonie
du Choixpeau

Après-midi

Matin

20 000 lieux sous les mers

Poissons et monstres sous marins

Création d'un sous-marin

REPAS



Escape game
« A la recherche
des reliques perdues »

Après-midi

Matin

MANGA ONEPIECE

Crée ton déguisement de pirate

Atelier cuisine

« le repas du pirate »

REPAS



MANGA ONEPIECE

Grand jeu
Chasse au trésor

Après-midi

Du 7 au 11 Août

POP'CULTURE



Matin



REPAS



Initiation

Après-midi

Matin

Affiche de ton héros préféré

Création d'une BD



REPAS

Devine tête géant

Après-midi

Matin

Relais puissance 4

Tetris géant

REPAS

Baignade au plan d'eau
du Vernet-Chaméane



Après-midi

Matin

Peinture
en tout genre

Création d'une mini
borne d'arcade



REPAS

Sortie en forêt
(Land'Art, cabane,
jeux, ...)



Après-midi

Matin

Découverte de la
réalité virtuelle

REPAS



Après-midi

Créa'sol

Du 28 au 1 Septembre

L'AIR DE LA NATURE



Matin

Journée avec l'ALSH Marat à Saint Germain l'Herm

Préparation du pique nique
Balade conté



Découverte des
petites bêtes
du ruisseau



Après-midi

Lundi 28

Matin

Fabrication d'herbiers
Atelier origamis



Kim senteur

Après-midi

Mardi 29

Matin

Chouettes en bois
Carillons naturels



Land'art en forêt

Après-midi

Mercredi 30

Matin

Atelier jardinage
Fabrication de papier



Grand jeu
« Robin des bois »

Après-midi

Jeudi 31

Matin

Préparation de la boum
(Atelier goûter, décoration,...)



Boum des
enfants

Après-midi

Vendredi 1

Du 21 au 25 Août

AUX PAYS DES MERVEILLES



Matin

Tableaux à empreintes
Arbre à vœux



Atelier théâtre
d'improvisation



Après-midi

Lundi 21

Matin

Décor montgolfière
Cartographie imaginaire



Histoires merveilleuses

Après-midi

Mardi 22

Matin

Alice aux pays des merveilles
Les loups-garoux de Thiercelieux



Baignade au plan d'eau
du Vernet-Chaméane

Après-midi

Mercredi 23

Matin

Choisis ton histoire
Il était une fois...



Grand jeu à la conquête
d'un monde merveilleux

Après-midi

Jeudi 24

Matin

Atelier goûter cupcake



Piste aux messages

Après-midi

Vendredi 25



Adresse et Horaires

Les Castors

Maison de l'animation route des granges
 63630 Saint Germain l'Herm
 06 45 54 86 82

alsh.stgh@ambertivradoisforez.fr
 Horaires d'accueil : 7h30 / 18h00



Équipe

Antoine, Candice, Céline, Charles, Ludivine, Sarah, Suzanne

Modalités d'accueil

Accueil des enfants de 4 à 12 ans.

Inscription des enfants obligatoire 10 jours à l'avance.

Pièces à fournir : Fiche de renseignement 2022/2023, assurance extrascolaire, copie des vaccinations à jour, attestation du quotient familial.

Le programme peut évoluer ou être modifié en fonction des opportunités ou Contraintes (propositions d'enfants, intervenants, météo...).

Prévoir des vêtements adaptés à la météo et aux activités.

Prévoir un sac avec des chaussons et des vêtements de rechange et si nécessaire pour la sieste, doudou, oreillers, couverture.



NOS TARIFS

	Suppl. prestation	
Quotient familial de 0 à 550€	2,50€/demi-jour	4,50€ par jour
Quotient familial de 551€ à 800€	3,50€/demi-jour	6,00€ par jour
Quotient familial de 801€ à 1000€	4,00€/demi-jour	7,50€ par jour
Quotient familial de 1001€ à 1250€	5,00€/demi-jour	9,00€ par jour
Au delà de 1250€ / Sans QF / Extérieurs CC ALF	5,50€/demi-jour	10,00€ par jour
	Pas de suppl.	+0.50€
		+1.00€
		+1.50€
		+2.00€



REPAS : 3,50 € (hors réduction)

Réduction : 2^{ème} enfant - 15% / 3^{ème} enfant et plus - 25%

Forfait semaine -10%



ZONE DE DISTRIBUTION : LALLABERT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 3 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 25 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																								
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : LE FOURNIAL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 3 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE ST GERMAIN L'HERM ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE ST GERMAIN L'HERM ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2,9 mg/L Valeur maxi : 2,9 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <td>-</td> <td>Pas de données disponibles</td> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>ARSENIC</th> <td>-</td> <td>Pas de données disponibles</td> </tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2018, 2019, 2020, 2021, 2022	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2,9 mg/L Valeur maxi : 2,9 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	-	Pas de données disponibles	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.			ARSENIC	-	Pas de données disponibles	Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																							
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2018, 2019, 2020, 2021, 2022																							
NITRATES	A	Très bonne qualité																							
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2,9 mg/L Valeur maxi : 2,9 mg/L																							
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	-	Pas de données disponibles																							
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.																									
ARSENIC	-	Pas de données disponibles																							
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.																									
Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																								
<p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p>SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau douce</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.</td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,84 °f Valeur maxi : 0,84 °f </td> </tr> </tbody> </table>	DURETÉ	Eau douce	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,84 °f Valeur maxi : 0,84 °f																				
DURETÉ	Eau douce																								
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,84 °f Valeur maxi : 0,84 °f																								
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																									

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST GERMAIN L'HERM

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée présente une qualité bactériologique dégradée. Des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont mener.</p>	<p>C</p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 85 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 8 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 479 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE ST GERMAIN L'HERM ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE ST GERMAIN L'HERM ».</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE C Qualité insuffisante</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 73 % Valeur maxi : 14 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022</p>
	<p>NITRATES A Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,05 mg/L Valeur maxi : 4,1 mg/L</p>
	<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>
	<p>ARSENIC A Très bonne qualité</p> <p>Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>
	<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,19 °f Valeur maxi : 3,48 °f</p>

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

SECHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CISTRIERE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée présente une mauvaise qualité bactériologique. Sa consommation est interdite à l'ensemble de la population.	D <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité. B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées. C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation. D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation.

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 3 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 25 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																								
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : CERAILLER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 3 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE ST GERMAIN L'HERM ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE ST GERMAIN L'HERM ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>D</th> <th>Mauvaise qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 66 % Valeur maxi : 72 n/100 ml Années prises en compte : 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 14 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>-</th> <th>Pas de données disponibles</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>ARSENIC</th> <th>-</th> <th>Pas de données disponibles</th> </tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	D	Mauvaise qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 66 % Valeur maxi : 72 n/100 ml Années prises en compte : 2018, 2019, 2020, 2021, 2022	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 14 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	-	Pas de données disponibles	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.			ARSENIC	-	Pas de données disponibles	Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		
BACTÉRIOLOGIE	D	Mauvaise qualité																							
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 66 % Valeur maxi : 72 n/100 ml Années prises en compte : 2018, 2019, 2020, 2021, 2022																							
NITRATES	A	Bonne qualité																							
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 14 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L																							
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	-	Pas de données disponibles																							
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.																									
ARSENIC	-	Pas de données disponibles																							
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.																									
<h3>Quelques conseils</h3> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>LAVESU-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p>SÈCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<h3>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</h3> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau douce</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.</td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 1,83 °f Valeur maxi : 1,83 °f </td> </tr> </tbody> </table>	DURETÉ	Eau douce	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 1,83 °f Valeur maxi : 1,83 °f																				
DURETÉ	Eau douce																								
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 1,83 °f Valeur maxi : 1,83 °f																								
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																									

Édité le 11/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

**LE CLIC, UN LIEU UNIQUE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET
D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET DE LEUR
ENTOURAGE**



**Vous recherchez des solutions
pour vous ou pour l'un de vos proches,
notre équipe est à vos côtés pour :**

- Vous accueillir, vous informer et vous orienter sur les aides et les services existants à proximité de votre domicile,
- Vous accompagner pour trouver, avec vous, les réponses les mieux adaptées à votre projet de vie (ex : Soutien à domicile, aménagement du logement, démarches pour une entrée en établissement grâce à un logiciel dédié, aides financières existantes...).

PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS

**Les 1ers lundis du mois
de 9h à 12h**

**MAISON DE SERVICES DE
ST GERMAIN L'HERM**



**AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ**



04.73.82.96.67

WWW.CLICLIVRADOISFOREZ.ORG



PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

VIGILANCE SECHERESSE



MESURE DE LIMITATION VOLONTAIRE

Ces mesures s'appliquent uniquement aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable,
- d'un cours d'eau (ou sa nappe d'accompagnement)
- d'un puits domestique (prélèvement < 1000 m3/an)

Ces restrictions ne s'appliquent pas sur les prélèvements à partir :

- de réserves d'eau pluviales.



Les secteurs agricoles et industriels doivent également respecter des mesures de restriction ou d'interdiction qui leur sont propres.

DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUS



Limitier l'arrosage en plein jour :



des jardins d'agrément



des pelouses et espaces verts publics ou privés



des aires de jeux et terrains de sport



des potagers, vergers et arbres de moins d'un an de plantation



Limitier le nettoyage :



des terrasses, cours et façades



des véhicules hors installations professionnelles



des voiries et parkings



des hangars et locaux de stockage



Limitier le remplissage :



des piscines individuelles



des étangs et plans d'eau



Limitation du fonctionnement :



des fontaines d'eau alimentées par le réseau d'eau potable, sans recyclage d'eau



NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU

LES BONS COMPORTEMENTS



Face au feu - Agissez

- Gardez votre calme, ne paniquez pas.
- Ne vous approchez jamais des flammes.
- Surpris par la fumée, respirez à travers un linge humide.
- Ne vous attardez jamais à observer l'incendie.
- N'encombrez pas les routes.

En forêt

- Ne vous approchez pas du feu.
- Eloignez-vous du feu à la perpendiculaire de l'axe de propagation.
- Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- En cas de départ de feu, prévenez les secours au 18 ou au 112

Sur la route

- Ne vous stationnez pas pour regarder l'incendie.
- N'allez pas dans la direction de l'incendie et ne gênez pas les secours.
- Rebroussez chemin. En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.
- Si vous êtes bloqué, cherchez une zone dégagée à proximité, fermez les vitres, allumez vos phares et ne coupez pas le moteur.

À la maison, au jardin

- Ne jamais décider de quitter l'habitation au dernier moment à l'approche du feu.
- Conformez-vous aux instructions des secours et des forces de l'ordre.
- La construction en dur, aux abords correctement débroussaillées est le meilleur refuge.
- Avant l'arrivée du feu, ouvrez votre portail, arrosez les façades des bâtiments, rentrez tuyaux et mobiliers et les bouteilles de gaz et fermez les ouvertures et ventilations.
- Mettez vos proches à l'abri dans la maison.
- A l'arrivée des secours, prévenez-les des points d'accès, de la localisation des points d'eau et des réserves de combustibles (gaz, véhicules...) sur votre propriété.

Témoin d'un départ de feu :

- **Donnez l'alerte**
- Au 18 ou 112 pour prévenir les sapeurs pompiers.
- Soyez rapide pour alerter, précis pour localiser et guider les intervenants, clair pour renseigner sur les lieux, causes, dégâts et menaces.

en savoir plus sur www.prevention-incendie-foret.com

NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU

9 VECTEURS DE RISQUE À PROSCRIRE !



En forêt le barbecue est interdit toute l'année. Dans les jardins il doit être collé au mur d'une façade avec un point d'eau.



Le brûlage de végétaux est une pratique à risque strictement réglementée.



L'utilisation de lanterne thaïlandaise est interdite.



Toute l'année en forêt, il est interdit de fumer.



Toute l'année en forêt, il est interdit de faire du feu.



Le stationnement sur le bas-côté et zone herbeuse est dangereux.



Le code forestier interdit de porter ou d'allumer des objets incandescents à l'intérieur et jusqu'à 200m des forêts.



Il est interdit de jeter des objets incandescents sur les routes et leurs abords.



En été, certains départements réglementent l'utilisation de machines pouvant produire des étincelles.

RÉGLEMENTATION

Toute l'année en forêt, il est interdit de fumer ou de faire du feu et plus précisément encore « de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200m des bois, forêts, plantations, landes et maquis ». Il est également interdit de jeter des objets incandescents sur les voies et leurs abords. Or, elles traversent ou sont des zones boisées ! L'emploi du feu est réglementé par des arrêtés préfectoraux dans chaque département, comme l'accès en forêt selon les conditions de danger pour de forêt. Pour les propriétés situées en (ou à proximité d'une) forêt : l'obligation de débroussaillage s'applique à l'ensemble des constructions. Consultez le site internet de votre préfecture ou de votre mairie.

en savoir plus www.prevention-incendie-foret.com

CONTACTS UTILES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Services

Mairie : 04 73 72 00 56 - fax : 04 73 72 06 16

Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr – site internet : www.saintgermainlherm.fr

Horaires publics : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 + mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

Médiathèque : 04 73 72 09 44 - e-mail : culture.mhl@gmail.com – catalogue en ligne :

<https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/>

ADACL : 04 73 72 06 60 - email : adacl.pij@wanadoo.fr

Office de tourisme : 04 73 72 05 95- email : contact.saint-germain.lherm@vacances-livradois-forez.fr

Collège Gaspard des Montagnes : 04 73 72 00 10 - fax : 04 73 72 01 54

École primaire St-Germain l'Herm : 04 73 72 00 53

Maison de retraite : 04 73 72 00 26 - fax : 04 73 72 02 69

Gendarmerie : 04 73 72 00 02

Centre Départemental de Santé : Docteur Elsa Chapot 04 28 00 63 63

Infirmières : Mme Monnerot : 04 73 72 05 55 Mmes Desgeorges-Parra : 04 73 72 01 30

Ostéopathe : Mr Moignon Nicolas : 07.68.25.00.20

Masseurs-Kinésithérapeutes : M. Lucas Jacob et Mme Pauline Reignat 06 64 46 20 41 – 06 64 87 55 96

VSL : Grange : 04 73 72 02 95 - fax : 04 73 72 03 54

Notaires : Maître Pierre-Yves Rongy : 04 73 72 00 51 - fax : 04 73 72 04 93

Déchetterie : 04 73 72 09 14 - **Équipement (Voirie Conseil Général)** : 04 73 72 04 64

ADMR : 06.71.30.76.77 / 06.37.57.37.38 / admrhautlivradois@gmail.com

La Poste : 04 73 72 01 10

Communauté de communes Ambert Livradois Forez : 04 73 72 71 40

Commerces

Pizza l'Herm : 09 77 73 68 84

Restaurant, Bar : Le pré fleuri : 04 73 72 01 43

Restaurant, Traiteur : Aux Etoiles de Moranges Yannick et Aurore : gîte, table d'hôte 06 88 33 01 90

Café associatif : Le Colibri : 04.73.72.06.60

Table et chambres d'hôtes : La fontaine des Thiolles : 04 73 72 09 36 – email : lesthiolles@wanadoo.fr

Mme Koolmoes – Le Favet : 04.73.72.06.39

Chambres d'hôtes : Mme Benier Claude : 04 73 72 82 27 – « La Bergerie » : 04 63 33 22 21

Camping : « Le Sauzet » : 04 73 72 01 75 – email : info@lesauzet.nl – Internet : www.lesauzet.eu

Camping St-Eloy : 04 73 72 05 13

Épiceries : Petit Casino : 04 73 72 01 21 Vival : 04 73 72 01 39

Boulangerie : Les Délices de B : 04 73 72 00 92

Presse, tabac, cadeaux : N.Lassale : 04.73.72.18.61

Chantal Coiffure : 04.73.72.48.71

Garage Lherm : Mécanique · Carrosserie-peinture · Service carte grise -Essence : 04 73 72 00 49

Garage (agrégé pour les cartes grises) -Taxi : R. Grange : 04 73 72 02 95

Taxi : Nathalie Moreau : 06 75 12 07 75 ou 04 73 54 90 61 email : nathalie.moreau63@laposte.net

Crédit agricole : 04 73 72 02 98

Atelier de Claude (dentelle, broderie, patchwork main, machine ou couture) 04.73.72.82.27

Conseillère locale en immobilier Delphine Roëre : 06 63 63 66 31 / <http://delphine.roere.capifrance.fr>

Artisans

Exploitant forestier : Ahond B: 04 73 72 06 33

Menuiserie : Hobeniche D: 04 73 72 01 95 Sarl Dionnet et Fils : 04 73 72 04 75 ou 04 73 72 83 43

Gestion Forêt Livradois : Gaël Drouillard : 06.41.94.25.95

Travaux forestiers : Yannick Laverroux : 06 73 88 69 65

Télécom-Informatique-Electricité : Gazeaux : 04.73.72.01.71 ou 06.63.22.31.71

Forgeron-Coutelier : Philippe Lemonnier : 06.29.17.47.33

Plâtrier-peintre : Gras Jacques : 06.99.10.39.39

Plomberie générale : Artonne Brice 06 18 88 12 27

Marquage-Découpage-Création : Auvergne Laser 63 : 04.73.72.09.11